



Des affirmations ont été énoncées par les «décideurs» à l'initiative du projet d'UI, lors de l'Assemblée Générale des personnels du 26 octobre 2018 ou à sa suite.

Sont-elles vraies ou fausses ?

« Nous utiliserons a minima les possibilités offertes par les ordonnances et nous voulons seulement pouvoir intégrer des CAPM. »

Le texte fondateur de l'UI prévoit la possibilité de déléguer de nombreuses compétences des conseils centraux, soit à des "commissions", soit à des conseils de CPSM (p.15 et p.16) « *Au regard d'une université standard, l'UI délègue une partie des prérogatives habituellement dévolues au CAC aux conseils de composantes académiques* ». Ceci constitue aussi une dérogation majeure au code de l'éducation.

« Le texte fondateur a été écrit en concertation avec les syndicats. »

Les documents préparatoires (« lettres de cadrage ») des Groupes de Concertation (GC) contenaient de larges extraits de la « Feuille de route » écrite par les directions des établissements et les missions des GC, exprimées sous forme de listes de sujets sur lesquels ils pouvaient faire des propositions, étaient très étroitement cadrées.

Par notre présence dans les GC, nous avons voulu défendre les principes inscrits dans le code de l'éducation (prérogatives des conseils, collégialité, démocratie...). Sur le fond, en dépit de notre insistance, les questions "qui fâchent" n'ont pas été abordées dans les GC où nombre des demandes exprimées par les syndicats n'ont pas été prises en compte ; par exemple, nous avons mis en cause la création d'un « directoire » : il n'a même pas été possible d'en discuter.

Nous voulions que l'alignement sur le "mieux disant social" et la stabilisation des contractuels soient clairement inscrites comme des objectifs de l'UI, comme nous l'avions obtenu pour l'UGA, mais le texte fondateur n'en tient pas compte (*plus d'exemples dans les lettres FSU n°26 et 29*).

Dans un calendrier trop serré pour permettre une réelle consultation des personnels, les représentants syndicaux ont demandé l'organisation d'une consultation large des personnels suivant un calendrier permettant l'élaboration de scénarios alternatifs.

Aucune de ces propositions n'a été retenue ni même débattue.

« Un référendum n'est pas utile, car les personnels se sont déjà exprimés et ils ont donné leur accord sur la fondation de l'UI (via les GC et les conseils centraux). »

À aucun moment les personnels n'ont été consultés ! Les points relatifs à l'UI sur lesquels les conseils sont informés ou discutent et l'existence même des GC partent tous du principe que l'UI sera fondée. La création de l'UI est systématiquement considérée comme acquise. Quant au texte fondateur de l'UI, qui constitue le premier document présentant un projet détaillé, il a été envoyé aux personnels début octobre 2018, soit à peine 2 mois avant la tenue des conseils d'administration appelés à s'exprimer définitivement sur la création de l'UI ! Signalons qu'à Toulouse 2, en 2017, les personnels et étudiants ont été consultés par référendum sur la fusion de l'université avec 3 écoles.

« Le projet d'UI ne sert pas uniquement à satisfaire le jury de l'IDEX. »

MAIS le projet soutenu par le financement IDEX (obtenu en 2016) a pour objectif majeur affiché la création d'une "université cible" en 2020 (à « T4 » dans le jargon du dossier IDEX) dont le contour juridique restait encore à établir lorsque le dossier IDEX a été déposé ([dossier IDEX disponible sur le site de la COMUE](#)). Rappelons d'ailleurs que ce projet IDEX, qui est clairement le point de départ du projet UI, n'a été dévoilé aux conseils qu'après son envoi au ministère et donc jamais validé préalablement par les représentants des personnels, ni même voté par les conseils d'administration des Universités du site, qui n'ont pas pu se prononcer sur le projet IDEX. La précipitation avec laquelle le projet UI va être soumis aux conseils des différents établissements partenaires (d'ici la fin décembre

FAUX

pas vraiment

FAUX

peut-être

2018) est d'ailleurs la confirmation qu'il s'agit avant tout de satisfaire aux exigences du jury IDEX, pour ne pas risquer de perdre la prolongation de ce financement.

« La démocratie est au coeur du projet d'UI. »

Les décisions clés s'appuieront toutes sur le "directoire", instance essentielle de la « gouvernance » de l'UI (qui n'a pas son équivalent dans l'université actuelle). Il accompagnera la présidence de l'université pour l'élaboration de la stratégie, du budget, des questions soumises aux conseils ... mais également (surtout ?) il tranchera en cas de conflits inter-composantes ou entre président et composantes. Or, la composition du directoire n'est pas précisément fournie dans le texte fondateur ! il est même prévu que cette instance majeure n'inclura pas toutes les composantes CSPM : le texte fondateur précise que seules 3 CSPM (lesquelles?), sur les 6 ou 7 envisagées, seront représentées au directoire traitant de sujets majeurs : la politique RH, la stratégie patrimoine, le budget et les moyens de la communication (p.14). Certaines grandes composantes n'auront donc pas leur mot à dire sur ces sujets. De plus, le texte fondateur indique que les votes au sein du directoire se feront à la majorité simple.

Il est également prévu que le CA de l'UI ne se réunisse que 4 fois par an (à comparer avec les 9 réunions au moins du CA plénier de l'UGA en 2018). Alors que son périmètre sera très fortement étendu, le texte fondateur prévoit aussi que le CA de l'UI comportera moins de membres et un plus fort pourcentage de personnalités extérieures que l'actuel CA de l'UGA : 34 membres dont 10 membres extérieurs désignés (soit 29%, contre 8/36 = 22 % au CA de l'UGA). Avec un nombre et un pourcentage d'élus en baisse, la voix des personnels portera encore moins !

Quant au CAC (et aux commissions qui le composent), il verra ses prérogatives largement réduites, notamment au profit du directoire.

« Du monde et de l'intérêt pour le projet d'université intégrée présenté par les présidents du site » (lu sur le compte Twitter UGA, au sujet de l'AG des personnels).

En fait, les interventions des personnels ont été très critiques. Les points suivants ont été relevés, sans qu'aucune réponse convaincante ne soit apportée par « les présidents du site ».

Concernant les personnels, les carrières et les conditions de travail

- Le « mieux disant » social est volontairement exclu du texte fondateur ;
- La réduction de la précarité n'est pas mentionnée comme objectif ;
- Une grande inquiétude vis-à-vis des « économies d'échelles significatives sur le plan des ressources humaines et financières » prévues par le texte fondateur (p.38).

Concernant la structure de l'UI

- Les conseils centraux ne sont pas assez équilibrés ;
- Toutes les composantes ne seront pas représentées dans les instances centrales ;
- Il existe un flou concernant le rôle des CSPM pour toutes les questions relatives à la recherche (où se prendront les décisions, entre les pôles et les CSPM ?).

Concernant la gestion des conflits

- Le texte fondateur indique qu'il n'y a jamais de « juge » pour régler les conflits (p.19). Il manque une troisième partie, neutre, qui arbitre les conflits.

Concernant le bien fondé de la création d'une Université Intégrée

- Quelle est la valeur ajoutée par rapport à l'existant, pour les personnels ?
- Si la création d'une UI augmente (?) la visibilité de l'UGA, cela risque de faire diminuer celle des autres structures, comme le CNRS. L'évolution de l'UGA doit-elle se faire au détriment des autres acteurs du site Grenoblois ?
- Le président de l'UGA refuse de soumettre la question du « bien fondé de créer l'UI » à une consultation de tous les personnels.

En somme, « *Beaucoup d'inquiétudes et de questions sans réponses pour le projet d'université intégrée présenté par les présidents du site* » semblerait une formule plus appropriée pour présenter cette AG. Pourtant les CA des établissements partenaires sont appelés à se prononcer dans un mois !

Devons-nous vraiment accepter le vote aussi précipité d'un projet, dont l'objectif n'est visiblement pas de résoudre les problèmes actuels de l'UGA et dont la nature même en générera de nouveaux ?

La démocratie n'est-elle pas, justement, de définir ensemble l'Université que NOUS, personnels et étudiants de l'UGA, l'INP, l'IEP et l'ENSAG, voulons en 2020 ?